

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_66
id. 5741

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Sont absent(s) :

M. DEPRINCE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE TARN-ET-GARONNE

PROJET "VIA FAUNA"

La fédération régionale des chasseurs a été lauréate, en 2017, d'un appel à projet régional sur un projet intitulé « via fauna ». Elle a bénéficié à ce titre d'aides de l'Europe et de la Région Occitanie.

Ce projet « via fauna » s'intègre au schéma régional de cohérence écologique (SRCE), de compétence régionale, visant à définir les trames vertes et bleues. En effet, la libre circulation des espèces animales et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri est nécessaire à leur survie et leur développement. Cette « continuité écologique » constitue donc un enjeu majeur pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

La fédération régionale a mobilisé les fédérations départementales, dont celle du Tarn-et-Garonne, pour mener à bien ce projet.

L'objectif de « via fauna » est d'améliorer la connaissance sur les déplacements de gros gibiers, notamment sur les éventuelles ruptures de continuité écologique engendrées par les infrastructures linéaires de transport.

Les routes, les voies ferrées et les canaux empêchent les déplacements de la faune sauvage et sont responsables d'une importante mortalité d'animaux. Il en résulte aussi des risques pour la sécurité des usagers.

La fédération des chasseurs s'est rapprochée de tous les opérateurs qui gèrent des réseaux : Vinci Autoroutes, Voies Navigables de France, le Département, etc. pour alimenter des bases de données et identifier les secteurs les plus problématiques afin d'apporter, le cas échéant, des solutions adaptées (clôtures, effarouchement, signalisation,...).

Les chasseurs, par le biais de ce projet « via fauna », ont donc acquis une connaissance importante sur les habitudes de déplacements des animaux sur un territoire, et les obstacles existants.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale Midi-Quercy, la fédération des chasseurs a apporté son expertise au pôle d'équilibre territorial et rural Midi-Quercy, pour définir des corridors écologiques (trame verte).

3 ouvrages (ponts « cadre ») sur voies communales sous l'autoroute A 20, 2 à Montalzat et 1 à Montpezat-de-Quercy, ont été identifiés pour favoriser la continuité écologique. En effet, l'autoroute constitue un obstacle pour les animaux (les ongulés en particulier) dont les traversées aléatoires génèrent des risques pour la sécurité des usagers. Dès lors, il est envisagé de renaturer ces ponts-cadre (sous l'autoroute) et leurs abords pour faciliter le passage des animaux.

Par le biais de cette réflexion en Midi-Quercy, « via fauna » trouve donc une finalité opérationnelle.

En première approche, la fédération des chasseurs de Tarn-et-Garonne a estimé les travaux, pour lesquels elle souhaite se porter maître d'ouvrage, à un montant de 170 000€ TTC.

Elle devrait bénéficier d'un financement à hauteur de 80% dans le cadre du plan de relance "biodiversité" (crédits État).

La fédération a sollicité le Département pour une aide sur ce projet.

Celui-ci présente plusieurs atouts. Il s'agit d'une opération unique en Occitanie, exemplaire par les objectifs poursuivis et pilote en ce sens qu'elle pourrait servir d'exemple pour des opérations similaires sur d'autres territoires.

Le Département, au titre de sa politique des espaces naturels sensibles, participe activement au maintien, à la restauration ou à la création des trames vertes, par la gestion et la plantation de boisements notamment.

Aussi, Il est proposé de donner une suite favorable à ce projet « via fauna », en attribuant une subvention exceptionnelle d'investissement de 20 400 € équivalant à 12% du montant de l'opération.

Les travaux sont prévus en fin d'année 2021 voire en début d'année 2022.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le principe de l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle d'un montant de 20 400 € à la fédération des chasseurs de Tarn-et-Garonne dans le cadre du projet « via fauna ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC